

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 octobre 2008

CP 08/10-26

SOUTIEN A LA FILIERE DEPARTEMENTALE FRUITS ET LEGUMES MISSION D'UN INTERVENANT DE LA COMMISSION EUROPEENNE

Le Conseil Général de Tarn-et-Garonne a confié au bureau Interface et Conseil, par marché n°257-06 du 29 novembre 2006, un mandat de représentation du Conseil Général de Tarn-et-Garonne auprès de l'Union Européenne pour un coût de 29 900 €TTC. Dans ce cadre, ce cabinet a été missionné pour un accompagnement de la profession de la filière départementale Fruits et Légumes qui est de plus en plus confrontée à la mondialisation et à la concentration de la distribution.

Il peut être rappelé qu'évolue au sein de ce cabinet, M. RUIZ qui connaît de longue date la situation en Tarn-et Garonne, pour être intervenu auprès de notre collectivité, par le biais du cabinet EURODIALOG, sur une mission relative aux crédits européens du FEOGA à destination du monde agricole sur la période 2000-2006.

Sous l'égide du Conseil Général, le cabinet Interface et Conseil a organisé, le 3 avril 2008, une réunion thématique dans le cadre de la nouvelle Organisation Commune des Marchés (OCM) «Fruits et Légumes», à destination des représentants des organisations de producteurs et des responsables professionnels de cette filière. La technicité du dossier a nécessité l'appui de M. Tomas GARCIA AZCARATE, chef de division Fruits et Légumes à la DG Agriculture de la Commission Européenne. Les frais de déplacement de cet intervenant, à hauteur de 235,44 € ne sont pas intégrés dans le coût du mandat du cabinet Interface et Conseil.

Je vous demanderais donc de bien vouloir délibérer sur la prise en charge de cette dépense avec proposition d'imputation sur l'article 6245, sous-fonction 023 du budget départemental.